

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : AGRO-CHLORE
Code du produit : 89-10200
Dénomination chimique : hypochlorite de calcium
Type de produit : Grains solides., Solide Granuleux.ou Poudre.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Assainissant.
Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

Utilisations non recommandées

Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ce produit n'est pas destiné à un usage domestique.

Données relatives au fournisseur : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 1-800-361-7691 (8am - 5pm lundi au jeudi) (8am - 4pm vendredi)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 2
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Généralités

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Section 2. Identification des dangers

- Prévention** :
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 - P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
 - P260 - Ne pas respirer les poussières.
 - P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: Lunettes de sécurité.
- Intervention** :
- P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 - P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Stockage** :
- P405 - Garder sous clef ou sous surveillance.
- Élimination** :
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** :

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Dénomination chimique** : hypochlorite de calcium
- Autres moyens d'identification** : HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC; Chlorure de chaux; hypochlorite de calcium du commerce

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
hypochlorite de calcium	≥60 - ≤80	CAS: 7778-54-3
chlorure de sodium	≥10 - ≤30	CAS: 7647-14-5
carbonate de calcium	≥3 - ≤7	CAS: 471-34-1
Calcium, hydroxyde de	≥1 - ≤5	CAS: 1305-62-0

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** :
- En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent. Demander un avis médical/Consulter un médecin. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut causer des brûlures cutanées
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
nausées ou vomissements
migraine
diarrhée

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Matière oxydante. Peut aggraver un incendie. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- Protection oculaire/faciale** : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

- Protection du corps** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

- Protection respiratoire** : Il est suggéré de porter un masque anti-poussières lors d'expositions intenses ou prolongées.

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 52°C (125.6°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles;
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les acides
les matières combustibles
matières réductrices

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
carbonate de calcium	CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Calcium, carbonate de] VEMP 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: particules totales.
Hydroxyde de calcium	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Calcium carbonate] OEL 8 heures: 10 mg/m ³ .
	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 10 mg/m ³ . TWA 8 heures: 5 mg/m ³ .
	CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 5 mg/m ³ .
	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 5 mg/m ³ .
	CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 5 mg/m ³ .
	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 5 mg/m ³ .

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

- : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection de la peau

Protection des mains

- : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection du corps

- : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Autre protection pour la peau

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- : Il est suggéré de porter un masque anti-poussières lors d'expositions intenses ou prolongées.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	: Solide. [Poudre Granuleuse]
Couleur	: Gris.
Odeur	: Chlore [Fort]
Seuil olfactif	: 1.4 ppm
pH	: 10.4 [Conc. (% poids / poids): 1%]
Point de fusion et point de congélation	: 100.01°C (212°F)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: [Le produit n'entretient pas une combustion.]
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non applicable.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur relative	: Non applicable.
Densité relative	: 2.35
Densité	: 2.35 g/cm ³
Solubilité(s)	:

Médias	Résultat
l'eau froide	Partiellement soluble
l'eau chaude	Partiellement soluble

Solubilité dans l'eau	: 210 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: 100°C (212°F)
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules	: Non disponible.
-------------------------------	-------------------

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Risque de réactions dangereuses : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.
Ces conditions peuvent inclure :
contact avec des substances combustibles
Les réactions peuvent inclure :
risque d'incendie ou d'intensification d'incendie

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les acides
les matières combustibles
matières réductrices

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hypochlorite de calcium	DL50 Orale	Rat	850 mg/kg	-
Hypochlorite de calcium	DL50 Orale	Rat	850 mg/kg	-
chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
carbonate de calcium	DL50 Orale	Rat	6450 mg/kg	-
Hydroxyde de calcium	DL50 Orale	Rat	7340 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				100 mg	
carbonate de calcium	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 mg	
				24 heures	
Hydroxyde de calcium	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	750 ug	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 mg	
				10 mg	-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagenicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Hypochlorite de calcium	3	-	-
Hypochlorite de calcium	3	-	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané, Yeux.
Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut provoquer des brûlures aux yeux
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut causer des brûlures cutanées
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
nausées ou vomissements
migraine
diarrhée

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Hypochlorite de calcium	850	N/A	N/A	N/A	N/A
Hypochlorite de calcium	850	N/A	N/A	N/A	N/A
chlorure de sodium	3000	N/A	N/A	N/A	N/A
carbonate de calcium	6450	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydroxyde de calcium	7340	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Hypochlorite de calcium	Aiguë CE50 2.6 ppm Eau de mer	Algues - <i>Chaetoceros calcitrans</i> - Phase de croissance exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 0.26 mg/dm3 Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus quadricauda</i>	72 heures
	Aiguë CE50 0.073 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 55 µg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Panopeus herbstii</i> - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 0.11 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 0.16 mg/l	Poisson	96 heures
Hypochlorite de calcium	Aiguë CL50 23 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Osmerus mordax</i> - Fretin	96 heures
	Aiguë CE50 2.6 ppm Eau de mer	Algues - <i>Chaetoceros calcitrans</i> - Phase de croissance exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 0.26 mg/dm3 Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus quadricauda</i>	72 heures
	Aiguë CE50 0.073 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 55 µg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Panopeus herbstii</i> - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 23 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Osmerus mordax</i> - Fretin	96 heures
chlorure de sodium	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce	Algues - <i>Navicula seminulum</i>	96 heures
	Aiguë CE50 52.64 mg/dm3 Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus quadricauda</i>	72 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Cypris subglobosa</i>	48 heures
	Aiguë CE50 4.96 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - <i>Lemna minor</i>	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Morone saxatilis</i> - Larve	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Hyaella azteca</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve	3 semaines

Section 12. Données écologiques

carbonate de calcium	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	de poisson, porcelet sevré) Plantes aquatiques - <i>Lemna minor</i>	96 heures
	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia pulex</i>	21 jours
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Gambusia holbrooki</i> - Adulte	8 semaines
	Aiguë CL50 >56000 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures
Hydroxyde de calcium	Chronique NOEC 61 mg/g Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	28 jours
	Aiguë CL50 33884.4 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Clarias gariepinus</i> - Estivaux	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	UN3487
Désignation officielle de transport de l'ONU	HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ, CORROSIF
Classe de danger relative au transport	

Section 14. Informations relatives au transport

Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD :  Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8).

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 2026-09-21

Date d'édition/Date de révision : 2026-09-21

Date de publication précédente : 2026-07-29

Version : 0.05

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association internationale du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible

Section 16. Autres informations

SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 2	Données réglementaires
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Données réglementaires
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Données réglementaires
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Données réglementaires

Références : -Fiche signalétique du fabricant.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.